

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° DN1

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Boucard, M. Portier, M. Minot, M. Hetzel, M. Pauget, Mme D'Intorni,
Mme Anthoine, M. Taite, M. Brigand et M. Dubois

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'une information »

les mots :

« d'un débat et d'un vote ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le pouvoir du Parlement en matière de maintien des OPEX en organisant un vote à la suite du débat annuel sur les OPEX. Il s'agit ainsi de s'assurer que le Parlement prenne officiellement position sur le bien-fondé de la poursuite des OPEX en cours.